

# Invasion de la pub en ville: un rapport propose de la remettre à sa place

PARIS - Interdire la publicité autour des écoles, réduire la taille maximum des panneaux, endiguer le foisonnement d'enseignes aux abords des villes: un rapport propose des pistes pour lutter contre cette pollution visuelle mais laisse les anti-pub sur leur faim.

La loi de 1979 qui était censée réguler la publicité "n'est pas appliquée", a déploré le sénateur du Calvados Ambroise Dupont, lors de la présentation de ce rapport mercredi à Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'Ecologie, devant la presse.

Il propose de renforcer la responsabilité des communes en leur confiant le soin de réglementer localement les dispositifs de publicité et de faire la police pour les faire respecter.

"La double commande Etat-communes ne fonctionne pas", a-t-il jugé, estimant "logique" que "celui qui élabore la réglementation sur la publicité en assure l'application".

Pour "limiter l'impact des dispositifs publicitaires sur le cadre de vie", le rapport suggère d'interdire la publicité à proximité des écoles (maternelles et primaires) en créant des "zones de tranquillité".

Le sénateur propose également de réduire le format maximum des enseignes à 12 m<sup>2</sup> contre 16 m<sup>2</sup> actuellement, de bannir les panneaux de pub des ronds-points et de limiter la publicité lumineuse nocturne.

De même, le rapport propose de supprimer les "pré-enseignes" hors agglomération. Celles-ci sont autorisées par dérogation pour indiquer notamment des services publics mais elles ont tendance à foisonner aux abords des villes pour signaler stations-service, hôtels, restaurants et centres commerciaux.

"Une solution serait de les remplacer par des signalisations locales plus légères", qui permettraient d'indiquer la proximité des commerces sous forme de signalisation routière, a indiqué le sénateur.

"Il y a des avancées mais aussi des reculs dans ce rapport", a commenté à l'AFP Nicolas Hervé, membre du collectif des déboulonneurs.

Confier aux élus locaux le soin de faire la police et d'appliquer la loi "on ne voit pas comment cela pourrait fonctionner", indique-t-il, évoquant le manque de moyens des maires.

"La loi n'est pas respectée", fait-il remarquer, évaluant à environ un tiers le nombre de dispositifs publicitaires illégaux en France: "là où un afficheur respecte la loi, un autre prend sa place".

Par ailleurs, "on voulait que les panneaux sur pied soient supprimés: le rapport n'en parle pas et ne fait pas de différence selon le type de support", regrette-t-il.

"On ne souhaite pas bannir l'information commerciale des endroits publics, on veut seulement qu'elle ne s'impose pas", assure-t-il.

Et s'il approuve l'idée d'interdire la publicité près des écoles, il souligne que ce n'est "pas une priorité".

Chantal Jouanno a reconnu pour sa part qu'il fallait "remettre la publicité à sa place".

Ces propositions devraient permettre d'enrichir la loi d'application du Grenelle de l'environnement, dite Grenelle 2, qui doit être examinée au Sénat à l'automne.

Interdire la publicité autour des écoles, "c'est une proposition très pertinente", réduire les formats des enseignes, "c'est incontournable" et lutter contre la pollution lumineuse, "c'est le bon sens", a commenté la ministre.

Elle a également évoqué la nécessité "d'encadrer les nouvelles technologies de publicité" - écrans plasma, procédés interactifs.

"Il y a un vrai travail d'évaluation et de suivi des ces technologies à faire", a-t-elle estimé.

**(©AFP / 17 juin 2009 16h57)**